ANNEXE 1

SPIP, un système de publication

SPIP est un Système de Publication pour l'Internet. Kesako ? Il s'agit d'un ensemble de fichiers, installés sur votre compte Web, qui vous permettent de bénéficier d'un certain nombre d'automatismes : gérer un site à plusieurs, mettre en page vos articles sans avoir à taper de HTML, modifier très facilement la structure de votre site... Avec le même logiciel qui sert à visiter un site (Netscape, Microsoft Explorer, Mozilla, Opera...), SPIP permet de fabriquer et de tenir un site à jour, grâce à une interface très simple d'utilisation.

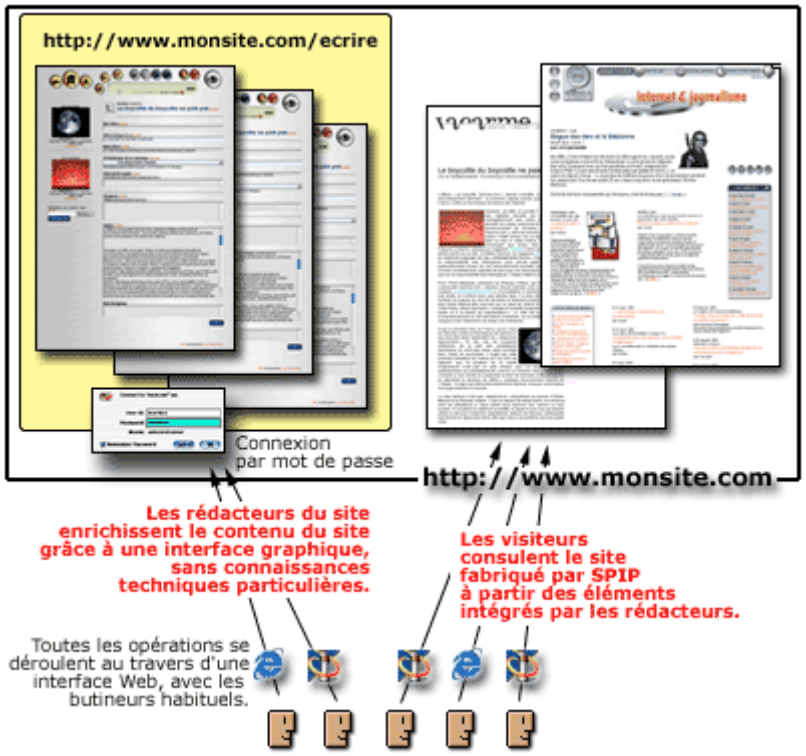
http://www.monsite.com/ecrire
Connexion
par mot de passe
http://www.monsite.com
Les rédacteurs du site enrichissent le contenu du site grâce à une interface graphique, sans connaissances techniques particulières.
Les visiteurs consulent le site fabriqué par SPIP à partir des éléments intégrés par les rédacteurs.
Toutes les opérations se déroulent au travers d'une interface Web, avec les butineurs habituels.

D'autres systèmes de publication existent ; chacun présente ses spécificités. Un des plus connus actuellement est phpNuke ; il impose une structure assez rigide pour le site, sous forme de portail muni de courts articles. SPIP est plus souple, et orienté vers la création d'un site structuré comme un magazine : c'est-à-dire avec des rubriques, sous-rubriques (et ainsi de suite), dans lesquelles sont insérés des articles et des brèves qui peuvent être complétés de forums de discussions.

Pourquoi SPIP ?

SPIP est un logiciel libre distribué sous Licence Publique Générale GNU (*GNU General Public License* ou GPL). Les besoins logiciels et matériels de SPIP sont raisonnables et se trouvent même chez certains hébergeurs gratuits (voir la Foire Aux Questions et le manuel d'installation pour plus de détails - ou, pour résumer à l'extrême : PHP+MySQL).

SPIP est distribué gratuitement sur ce site.

L'intérêt de SPIP est de...

- gérer un site Web de type magazine, c'est-à-dire composé principalement d'articles et de brèves insérés dans une arborescence de rubriques imbriquées les unes dans les autres. Voir la liste complète des caractéristiques de SPIP pour plus de détails.

- séparer entièrement, et distribuer entre différentes personnes, trois types de tâches : la composition graphique, la contribution rédactionnelle via proposition d'articles et de brèves, et la gestion éditoriale du site (tâche qui comprend l'organisation des rubriques, la validation des articles proposés...).

- dispenser le webmestre et tous les participants à la vie du site d'un certain nombre d'aspects fastidieux de la publication sur le Web, ainsi que de connaissances techniques trop longues à acquérir. L'installation de SPIP se réalise au moyen d'une interface simple et pas à pas, au terme de laquelle vous pouvez commencer à créer vos rubriques et articles.

SPIP a les caractéristiques suivantes...

Pour le(s) rédacteur(s) et administrateur(s)

- Une interface Web intuitive rend extrêmement simples la proposition d'articles et de brèves ainsi que la gestion éditoriale du site. De plus, des raccourcis typographiques permettent de mettre en forme un texte sans avoir à utiliser le langage HTML, rendant ainsi la contribution rédactionnelle accessible à tous, et aussi simple que l'écriture d'un e-mail.

Pour le webmestre

- L'aspect graphique et la navigation sont définis par des squelettes HTML (ou « formats types ») définissant chacun une « vue » (par exemple : une vue pour la page d'index, une autre montrant une rubrique et un résumé de son contenu, une troisième pour le détail d'un article, une quatrième pour le détail d'une brève). La façon dont est inséré le contenu rédactionnel du site dans ces pages est défini par un certain nombre de pseudo-tags HTML relativement faciles à maîtriser.

- SPIP ne restreint pas les possibilités graphiques et navigationnelles du site. Les squelettes HTML étant entièrement définis par le webmestre du site, il est possible de gérer certains éléments du site avec SPIP et le reste à la main ou même avec d'autres systèmes de publication (à condition que ces derniers soient aussi tolérants que SPIP, bien sûr).

Pour les visiteurs

- Un système de cache sur la partie publique du site accélère le site en évitant un grand nombre de requêtes à la base de données, et joue en outre un rôle de garde-fou contre les plantages de la dite base (fréquents sur des serveurs « chargés ») : dans ce cas, le site reste disponible de façon transparente, même si toute modification des contenus est impossible (y compris la contribution aux forums).

- Un moteur de recherche et d'indexation intégré à SPIP, s'il est activé par le webmestre, permet d'effectuer des recherches sur l'ensemble du contenu public du site.

Des inconvénients

Pour l'instant, la souplesse de SPIP implique qu'un peu d'efforts d'apprentissage sont nécessaires au webmestre pour modifier la présentation par défaut. Contrairement à des systèmes très contraints comme phpNuke où vous pouvez changer les couleurs et le logo en pressant simplement un bouton (mais c'est tout ce que vous avez le droit de faire), le webmestre sous SPIP doit apprendre les quelques rudiments d'un pseudo-HTML lui permettant ensuite de faire à peu près ce qu'il veut.

ANNEXE 2

Licence Publique Générale GNU sur le logiciel spip

Les licences de la plupart des logiciels sont conçues pour vous enlever toute liberté de les partager et de les modifier.

A contrario, la Licence Publique Générale est destinée à garantir votre liberté de partager et de modifier les logiciels libres, et à assurer que ces logiciels soient libres pour tous leurs utilisateurs.

La présente Licence Publique Générale s'applique à la plupart des logiciels de la Free Software Foundation, ainsi qu'à tout autre programme pour lequel ses auteurs s'engagent à l'utiliser.

(Certains autres logiciels de la Free Software Foundation sont couverts par la GNU Lesser General Public License à la place.)
Vous pouvez aussi l'appliquer aux programmes qui sont les votres.
Quand nous parlons de logiciels libres, nous parlons de liberté, non de prix.

Nos licences publiques générales sont conçues pour vous donner l'assurance d'être libres de distribuer des copies des logiciels libres (et de facturer ce service, si vous le souhaitez), de recevoir le code source ou de pouvoir l'obtenir si vous le souhaitez, de pouvoir modifier les logiciels ou en utiliser des éléments dans de nouveaux programmes libres et de savoir que vous pouvez le faire.

Pour protéger vos droits, il nous est nécessaire d'imposer des limitations qui interdisent à quiconque de vous refuser ces droits ou de vous demander d'y renoncer.
Certaines responsabilités vous incombent en raison de ces limitations si vous distribuez des copies de ces logiciels, ou si vous les modifiez.

Par exemple, si vous distribuez des copies d'un tel programme, à titre gratuit ou contre une rémunération, vous devez accorder aux destinataires tous les droits dont vous disposez.

Vous devez vous assurer qu'eux aussi reçoivent ou puissent disposer du code source.
Et vous devez leur montrer les présentes conditions afin qu'ils aient connaissance de leurs droits.

Nous protégeons vos droits en deux étapes : (1) nous sommes titulaires des droits d'auteur du logiciel, et (2) nous vous delivrons cette licence, qui vous donne l'autorisation légale de copier, distribuer et/ou modifier le logiciel.

En outre, pour la protection de chaque auteur ainsi que la nôtre, nous voulons nous assurer que chacun comprenne que ce logiciel libre ne fait l'objet d'aucune garantie.

Si le logiciel est modifié par quelqu'un d'autre puis transmis à des tiers, nous voulons que les destinataires soient mis au courant que ce qu'ils ont reçu n'est pas le logiciel d'origine, de sorte que tout problème introduit par d'autres ne puisse entacher la réputation de l'auteur originel.

En définitive, un programme libre restera à la merci des brevets de logiciels.

Nous souhaitons éviter le risque que les redistributeurs d'un programme libre fassent des demandes individuelles de licence de brevet, ceci ayant pour effet de rendre le programme propriétaire.

Pour éviter cela, nous établissons clairement que toute licence de brevet doit être concédée de façon a ce que l'usage en soit libre pour tous ou bien qu'aucune licence ne soit concédée.
Les termes exacts et les conditions de copie, distribution et modification sont les suivants:

Conditions de copie, distribution et modification de la Licence Publique Générale GNU.

0. La présente Licence s'applique à tout programme ou tout autre ouvrage contenant un avis, apposé par le titulaire des droits d'auteur, stipulant qu'il peut être distribué au titre des conditions de la présente Licence Publique Générale.

Ci-après, le "Programme" désigne l'un quelconque de ces programmes ou ouvrages, et un "ouvrage fondé sur le Programme" désigne soit le Programme, soit un ouvrage qui en dérive au titre des lois sur le droit d'auteur: en d'autres termes, un ouvrage contenant le Programme ou une partie de ce dernier, soit à l'identique, soit avec des modifications et/ou traduit dans un autre langage.

(Ci-après, le terme "modification" implique, sans s'y réduire, le terme traduction)

Chaque concessionaire sera désigné par "vous".

Les activités autres que la copie, la distribution et la modification ne sont pas couvertes par la présente Licence ; elles sont hors de son champ d'application.

L'opération consistant à exécuter le Programme n'est soumise à aucune limitation et les sorties du programme ne sont couvertes que si leur contenu constitue un ouvrage fondé sur le Programme (indépendamment du fait qu'il ait été réalisé par l'exécution du Programme).

La validité de ce qui précède dépend de ce que fait le Programme.

1. Vous pouvez copier et distribuer des copies à l'identique du code source du Programme tel que vous l'avez reçu, sur n'importe quel support, du moment que vous apposiez sur chaque copie, de manière ad hoc et parfaitement visible, l'avis de droit d'auteur adéquat et une exonération de garantie ; que vous gardiez intacts tous les avis faisant référence à la présente Licence et à l'absence de toute garantie ; et que vous fournissiez à tout destinataire du Programme autre que vous même un exemplaire de la présente Licence en même temps que le Programme.

Vous pouvez faire payer l'acte physique de transmission d'une copie, et vous pouvez, à votre discrétion, proposer une garantie contre rémunération.

2. Vous pouvez modifier votre copie ou des copies du Programme ou n'importe quelle partie de celui-ci, créant ainsi un ouvrage fondé sur le Programme, et copier et distribuer de telles modifications ou ouvrage selon les termes de l'Article 1 ci-dessus, à condition de vous conformer également à chacune des obligations suivantes:

a) Vous devez munir les fichiers modifiés d'avis bien visibles stipulants que vous avez modifié ces fichiers, ainsi que la date de chaque modification;

b) Vous devez prendre les dispositions nécessaires pour que tout ouvrage que vous distribuez ou publiez, et qui, en totalité ou en partie, contient ou est fondé sur le Programme - ou une partie quelconque de ce dernier - soit concédé comme un tout, à titre gratuit, à n'importe quel tiers, au titre des conditions de la présente Licence.

c) Si le programme modifié lit habituellement des instructions de façon interactive lorsqu'on l'exécute, vous devez, quand il commence son exécution pour ladite utilisation interactive de la manière la plus usuelle, faire en sorte qu'il imprime ou affiche une annonce comprenant un avis de droit d'auteur ad hoc, et un avis stipulant qu'il n'y a pas de garantie (ou bien indiquant que c'est vous qui fournissez la garantie), et que les utilisateurs peuvent redistribuer le programme en respectant les présentes obligations, et expliquant à l'utilisateur comment voir une copie de la présente Licence.

(Exception : si le Programme est lui-même interactif mais n'imprime pas habituellement une telle annonce, votre ouvrage fondé sur le Programme n'est pas obligé d'imprimer une annonce).

Ces obligations s'appliquent à l'ouvrage modifié pris comme un tout.

Si des éléments identifiables de cet ouvrage ne sont pas fondées sur le Programme et peuvent raisonnablement être considérées comme des ouvrages indépendants distincts en eux mêmes, alors la présente Licence et ses conditions ne s'appliquent pas à ces éléments lorsque vous les distribuez en tant qu'ouvrages distincts.

Mais lorsque vous distribuez ces mêmes éléments comme partie d'un tout, lequel constitue un ouvrage fondé sur le Programme, la distribution de ce tout doit être soumise aux conditions de la présente Licence, et les autorisations qu'elle octroie aux autres concessionaires s'étendent à l'ensemble de l'ouvrage et par conséquent à chaque et toute partie indifférement de qui l'a écrite.

Par conséquent, l'objet du présent article n'est pas de revendiquer des droits ou de contester vos droits sur un ouvrage entièrement écrit par vous; son objet est plutôt d'exercer le droit de contrôler la distribution d'ouvrages dérivés ou d'ouvrages collectifs fondés sur le Programme.

De plus, la simple proximité du Programme avec un autre ouvrage qui n'est pas fondé sur le Programme (ou un ouvrage fondé sur le Programme) sur une partition d'un espace de stockage ou un support de distribution ne place pas cet autre ouvrage dans le champ d'application de la présente Licence.

3. Vous pouvez copier et distribuer le Programme (ou un ouvrage fondé sur lui, selon l'Article 2) sous forme de code objet ou d'exécutable, selon les termes des Articles 1 et 2 ci-dessus, à condition que vous accomplissiez l'un des points suivants :

a) L'accompagner de l'intégralité du code source correspondant, sous une forme lisible par un ordinateur, lequel doit être distribué au titre des termes des Articles 1 et 2 ci-dessus, sur un support habituellement utilisé pour l'échange de logiciels; ou,

b) L'accompagner d'une proposition écrite, valable pendant au moins trois ans, de fournir à tout tiers, à un tarif qui ne soit pas supérieur à ce que vous coûte l'acte physique de réaliser une distribution source, une copie intégrale du code source correspondant sous une forme lisible par un ordinateur, qui sera distribuée au titre des termes des Articles 1 et 2 ci-dessus, sur un support habituellement utilisé pour l'échange de logiciels; ou,

c) L'accompagner des informations reçues par vous concernant la proposition de distribution du code source correspondant. (Cette solution n'est autorisée que dans le cas d'une distribution non-commerciale et seulement si vous avez reçu le programme sous forme de code objet ou d'éxécutable accompagné d'une telle proposition - en conformité avec le sous-Article b ci-dessus.)

Le code source d'un ouvrage désigne la forme favorite pour travailler à des modifications de cet ouvrage. Pour un ouvrage exécutable, le code source intégral désigne la totalité du code source de la totalité des modules qu'il contient, ainsi que les éventuels fichiers de définition des interfaces qui y sont associés, ainsi que les scripts utilisés pour contrôler la compilation et l'installation de l'exécutable. Cependant, par exception spéciale, le code source distribué n'est pas censé inclure quoi que ce soit de normalement distribué (que ce soit sous forme source ou binaire) avec les composants principaux (compilateur, noyau, et autre) du système d'exploitation sur lequel l'exécutable tourne, à moins que ce composant lui-même n'accompagne l'exécutable.

Si distribuer un exécutable ou un code objet consiste à offrir un accès permettant leur copie depuis un endroit particulier, alors l'offre d'un accès équivalent pour copier le code source depuis le même endroit compte comme une distribution du code source - même si les tiers ne sont pas contraints de copier le source en même temps que le code objet.

4. Vous ne pouvez copier, modifier, concéder en sous-licence, ou distribuer le Programme, sauf tel qu'expressément prévu par la présente Licence. Toute tentative de copier, modifier, concéder en sous-licence, ou distribuer le Programme d'une autre manière est réputée non valable, et met immédiatement fin à vos droits au titre de la présente Licence. Toutefois, les tiers ayant reçu de vous des copies, ou des droits, au titre de la présente Licence ne verront pas leurs autorisations résiliées aussi longtemps que ledits tiers se conforment pleinement à elle.

5. Vous n'êtes pas obligé d'accepter la présente Licence étant donné que vous ne l'avez pas signée. Cependant, rien d'autre ne vous accorde l'autorisation de modifier ou distribuer le Programme ou les ouvrages fondés sur lui. Ces actions sont interdites par la loi si vous n'acceptez pas la présente Licence. En conséquence, en modifiant ou distribuant le Programme (ou un ouvrage quelconque fondé sur le Programme), vous signifiez votre acceptation de la présente Licence en le faisant, et de toutes ses conditions concernant la copie, la distribution ou la modification du Programme ou d'ouvrages fondés sur lui.

6. Chaque fois que vous redistribuez le Programme (ou n'importe quel ouvrage fondé sur le Programme), une licence est automatiquement concédée au destinataire par le concédant originel de la licence, l'autorisant à copier, distribuer ou modifier le Programme, sous réserve des présentes conditions. Vous ne pouvez imposer une quelconque limitation supplémentaire à l'exercice des droits octroyés au titre des présentes par le destinataire. Vous n'avez pas la responsabilité d'imposer le respect de la présente Licence à des tiers.

7. Si, conséquement à une décision de justice ou l'allégation d'une transgression de brevet ou pour toute autre raison (non limitée à un probleme de brevet), des obligations vous sont imposées (que ce soit par jugement, conciliation ou autre) qui contredisent les conditions de la présente Licence, elles ne vous excusent pas des conditions de la présente Licence. Si vous ne pouvez distribuer de manière à satisfaire simultanément vos obligations au titre de la présente Licence et toute autre obligation pertinente, alors il en découle que vous ne pouvez pas du tout distribuer le Programme. Par exemple, si une licence de brevet ne permettait pas une redistribution sans redevance du Programme par tous ceux qui reçoivent une copie directement ou indirectement par votre intermédiaire, alors la seule façon pour vous de satisfaire à la fois à la licence du brevet et à la présente Licence serait de vous abstenir totalement de toute distribution du Programme.

Si une partie quelconque de cet article est tenue pour nulle ou inopposable dans une circonstance particulière quelconque, l'intention est que le reste de l'article s'applique. La totalité de la section s'appliquera dans toutes les autres circonstances.

Cet article n'a pas pour but de vous induire à transgresser un quelconque brevet ou d'autres revendications à un droit de propriété ou à contester la validité de la moindre de ces revendications ; cet article a pour seul objectif de protéger l'intégrité du système de distribution du logiciel libre, qui est mis en oeuvre par la pratique des licenses publiques. De nombreuses personnes ont fait de généreuses contributions au large spectre de logiciels distribués par ce système en se fiant à l'application cohérente de ce système ; il appartient à chaque auteur/donateur de décider si il ou elle veut distribuer du logiciel par l'intermédiaire d'un quelconque autre système et un concessionaire ne peut imposer ce choix.

Cet article a pour but de rendre totalement limpide ce que l'on pense être une conséquence du reste de la présente Licence.

8. Si la distribution et/ou l'utilisation du Programme est limitée dans certains pays que ce soit par des brevets ou par des interfaces soumises au droit d'auteur, le titulaire originel des droits d'auteur qui décide de couvrir le Programme par la présente Licence peut ajouter une limitation géographique de distribution explicite qui exclue ces pays afin que la distribution soit permise seulement dans ou entre les pays qui ne sont pas ainsi exclus. Dans ce cas, la présente Licence incorpore la limitation comme si elle était écrite dans le corps de la présente Licence.

9. La Free Software Foundation peut, de temps à autre, publier des versions révisées et/ou nouvelles de la Licence Publique Générale. De telles nouvelles versions seront similaires à la présente version

dans l'esprit mais pourront différer dans le détail pour prendre en compte de nouvelles problématiques ou inquiétudes.

Chaque version possède un numéro de version la distinguant. Si le Programme précise le numéro de version de la présente Licence qui s'y applique et "une version ultérieure quelconque", vous avez le choix de suivre les conditions de la présente version ou de toute autre version ultérieure publiée par la Free Software Foundation. Si le Programme ne spécifie aucun numéro de version de la présente Licence, vous pouvez choisir une version quelconque publiée par la Free Software Foundation à quelque moment que ce soit.

10. Si vous souhaitez incorporer des parties du Programme dans d'autres programmes libres dont les conditions de distribution sont différentes, écrivez à l'auteur pour lui en demander l'autorisation. Pour les logiciels dont la Free Software Foundation est titulaire des droits d'auteur, écrivez à la Free Software Foundation ; nous faisons parfois des exceptions dans ce sens. Notre décision sera guidée par le double objectif de préserver le statut libre de tous les dérivés de nos logiciels libres et de promouvoir le partage et la réutilisation des logiciels en général.

ABSENCE DE GARANTIE

11. COMME LA LICENCE DU PROGRAMME EST CONCEDEE A TITRE GRATUIT, AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUE AU PROGRAMME, DANS LES LIMITES AUTORISEES PAR LA LOI APPLICABLE. SAUF MENTION CONTRAIRE ECRITE, LES TITULAIRES DU DROIT D'AUTEUR ET/OU LES AUTRES PARTIES FOURNISSENT LE PROGRAMME "EN L'ETAT", SANS AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS Y ETRE LIMITE, LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIABILITE ET DE LA CONFORMITE A UNE UTILISATION PARTICULIERE. VOUS ASSUMEZ LA TOTALITE DES RISQUES LIES A LA QUALITE ET AUX PERFORMANCES DU PROGRAMME. SI LE PROGRAMME SE REVELAIT DEFECTUEUX, LE COUT DE L'ENTRETIEN, DES REPARATIONS OU DES CORRECTIONS NECESSAIRES VOUS INCOMBENT INTEGRALEMENT.

12. EN AUCUN CAS, SAUF LORSQUE LA LOI APPLICABLE OU UNE CONVENTION ECRITE L'EXIGE, UN TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR QUEL QU'IL SOIT, OU TOUTE PARTIE QUI POURRAIT MODIFIER ET/OU REDISTRIBUER LE PROGRAMME COMME PERMIS CI-DESSUS, NE POURRAIT ETRE TENU POUR RESPONSABLE A VOTRE EGARD DES DOMMAGES, INCLUANT LES DOMMAGES GENERIQUES, SPECIFIQUES, SECONDAIRES OU CONSECUTIFS, RESULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITE D'UTILISER LE PROGRAMME (Y COMPRIS, MAIS SANS Y ETRE LIMITE, LA PERTE DE DONNEES, OU LE FAIT QUE DES DONNEES SOIENT RENDUES IMPRECISES, OU LES PERTES EPROUVEES PAR VOUS OU PAR DES TIERS, OU LE FAIT QUE LE PROGRAMME ECHOUE A INTEROPERER AVEC UN AUTRE PROGRAMME QUEL QU'IL SOIT) MEME SI LE DIT TITULAIRE DU DROIT D'AUTEUR OU LE PARTIE CONCERNEE A ETE AVERTI DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

ANNEXE 3

CURRICULUM VITAE du chef de projet

1. Nom de famille: CHARLIER
2. Prénom: Klaude
3. Date de naissance: 16/09/1968
4. Nationalité: Belge
5. Etat civil: marié
6. Education:

Etablissement	Ecole supérieure de communication, le 75, à Woluwe
Date	1987 - 1991
Titre obtenu	Diplômé en Communication graphique

Etablissement	Institut Saint Luc Bxl
Date	1986 – 1987
Titre obtenu	Année préparatoire infographie

Etablissement	ISNDF
Date	1980 – 1986
Titre obtenu	Etudes secondaires Math-Science

7. Connaissances linguistiques (par compétence de 1 à 5, 1 étant le maximum):

Langue	*Lu*	*Parlé*	*Ecrit*
Français	1	1	1
Anglais	2	2	2
Néerlandais	4	4	4

8. Appartenance à des organismes professionnels: Expert enregistré auprès de l'AWT agence wallonne des télécommunications
9. Autres compétences:

   Logiciels bureautique : Word, Excel, Powerpoint, Outlook, Filemaker

   Logiciels graphiques : Photoshop, Coreldraw, Illustrator, Quark Xpress, 3DSmax

   Logiciels web : Macromedia Flash et dreamweaver, cute ftp, webexpert

   Langages de programmation : HTML, PHP/MySql, XML, AS

   Gestion d'un serveur web dédié sous apache/linux

10. Fonction actuelle: Consultant – Développeur – Formateur indépendant
11. Nombre d'années dans la fonction actuelle: 10

12. Qualifications principales:

DEVELOPPEMENT WEB (détails en annexe)

- Chef de projet
- Contact client, analyse des besoins
- Création de systèmes web modulaires, mise en adéquation entre le client, l'équipe créative et l'équipe de programmation.
- Recherche et développement dans les secteurs graphiques et multimedia

FORMATIONS NTIC

- Création et diffusion de cours dans le secteur (Flash, PHP, iTV)

PROMOTION TOURISTIQUE

- Installation et gestion de portails
- Promotion touristique : élaboration de « mini-trips » à la découverte du petit patrimoine wallon avec la région wallonne

MARKETING

- Création de jeux flash : marketing viral
- Elaboration de fax mailing et e-mailings OPTin : marketing direct
- Création de Cdrom de présentation de produits

13. Expérience professionnelle:

Date	1999 – ce jour
Lieu	Beaumont
Entreprise	F-et-T.com
Fonction	Gérant
Description	Création et distribution d'outils de management de site web (CMS – CRM – regie pub – cyber-book – visites virtuelles - GEOzoom)

Date	1999 – ce jour
Lieu	Charleroi
Entreprise	IFAPME
Fonction	Formateur à temps partiel
Description	Cours pratiques avec les sections infographie et multimedia. Conseils et suivis individualisés dans l'élaboration de sites web professionnels et produits de merchandising autour du thème choisi pour leurs TFE

Date	2003
Lieu	Portugal – Espagne - Belgique – Suède – Slovénie - Tchéquie
Fonction	Expert
Description	Missions autour d'un projet Leonardo visant à faire le point de la TV interactive en Europe et l'élaboration de cours de base

Date	1998-2002
Lieu	Gosselies
Entreprise	Technofutur Cepegra
Fonction	Formateur indépendant
Description	Formations accélérées en Flash et Dreamweaver

Date	1995 - 2000
Lieu	Bruxelles
Entreprise	Ciné Télé Revue
Fonction	Directeur artistique
Description	- Sélection photographique pour reportages et couvertures sur les magazines : ciné revue, FGmag, Voyages-voyages et CAPaventure - Création de gabarits de mise en page (utilisés pour CTR de 99 à 2004)

Date	1994 – 1995
Lieu	Chimay
Entreprise	Micro Center
Fonction	Gérant succursalle
Description	Gérant magasin d'informatique Installation de NET60 (accès internet sur le 060) avec les pouvoirs publics locaux

Date	1992 –1994
Lieu	Chimay
Entreprise	Agence K
Fonction	indépendant
Description	Installation comme infographiste indépendant

Date	1991 –1992
Lieu	Charleroi
Entreprise	Enseignes lumineuses Durand
Fonction	graphiste
Description	Plans et design d'enseignes sous AutoCAD

15. Publications:

- ITV interactive television: basis of iTV content development
  travail collaboratif entre experts européens dans le cadre d'un projet Leonardo
  (Portugal – Espagne - Belgique – Suède – Slovénie - Tchéquie)
- Création de 2 cours APP (Apprentissage par problèmes) pour creaform et centre PME Charleroi.
  Comment augmenter le trafic sur mon site (theorie / principes & pratique)

ANNEXE 4

Développement Web & REFERENCES

TYPE DE SERVICE WEB	DESCRIPTION (langages communs : AS/PHP/MySQL/XML/HTML/JAVAscript)
La boîte à outils internet	- création d'un backoffice modulaire, avec intégration des outils suivants http://www.f-et-t.com/000TOOLS (login : demo pass : demo)
CMS	- systeme de gestion de contenu où les clients peuvent modifier les pages de leur site
FTP	- le client peut télécharger tous types de fichiers afin de les insérer dans son site
GEOzoom	- interface de navigation géographique. Le client peut placer divers boutons/liens sur une carte géographique L'internaute pourra trier ces liens et naviguer dans la carte : http://www.geozoom.net
CYBERbook	- Produit virtuel : simulation d'un magazine ou les pages tournent à l'aide de la souris, diffusion via web ou Cdrom : ex : Ets Gilles
Newsletter	- Module CRM. Gestion et suivi automatique des inscriptions, systeme d'envoi massif d'e-mails aux listes de diffusion. En phase avec les nouvelles lois européennes concernant le spam et le respect de la vie privée.
Gestion de portail touristique	- http://www.botteduhainaut.be Portail de la botte du Hainaut. Rédacteurs multiples, régie publicitaire intégrée, optimisation du référencement.
Marketing viral	- Création de jeux et récolte des informations joueurs. Actuellement 3000 joueurs par jour sur nos produits

Quelques références utilisant les systèmes proposés.

Kitcross : fabricant de pièces moto

RVdistribution : importateur GODIN

Gilles-sa.be fabricant de machines agricoles

portail du MR de la province du Hainaut

portail immobilier chassart&partners

portail de l'immo de la botte

ANNEXE 5

Notre offre ASP (application service provider)

WEBtools

PROGICIEL intégrant les divers modules que nous avons développés. Via cette interface unique, le client a accès à l'ensemble des outils auxquels il a souscrit.

Connexion au systeme via un accès sécurisé

Les onglets représentent l'ensemble des modules actuellement disponibles.

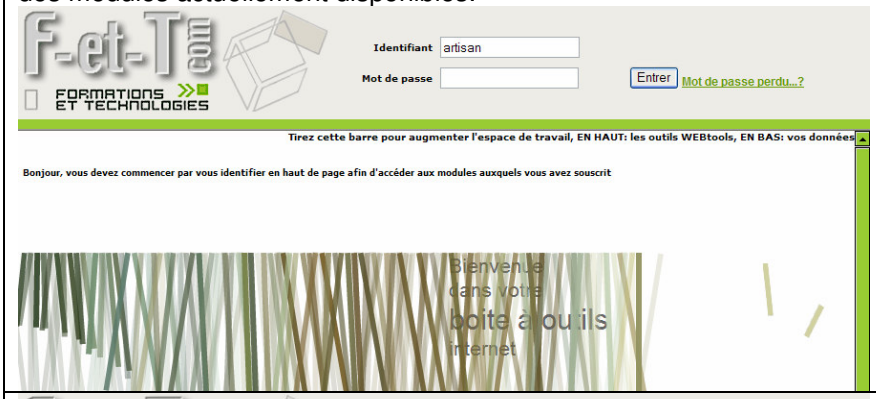
F-et-T com
FORMATIONS ET TECHNOLOGIES
Identifiant
artisan
Mot de passe
Entrer
Mot de passe perdu...?
Tirez cette barre pour augmenter l'espace de travail, EN HAUT: les outils WEBtools, EN BAS: vos données
Bonjour, vous devez commencer par vous identifier en haut de page afin d'accéder aux modules auxquels vous avez souscrit
Bienvenue dans votre boite à ou ils internet

CMS = traitement de texte, gestion du contenu, insertion de tableaux, d'images et de liens externes ou vers les documents du FTP

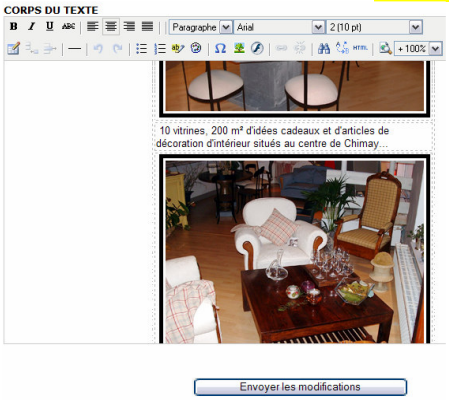
CORPS DU TEXTE
10 vitrines, 200 m² d'idées cadeaux et d'articles de décoration d'intérieur situés au centre de Chimay...
Envoyer les modifications

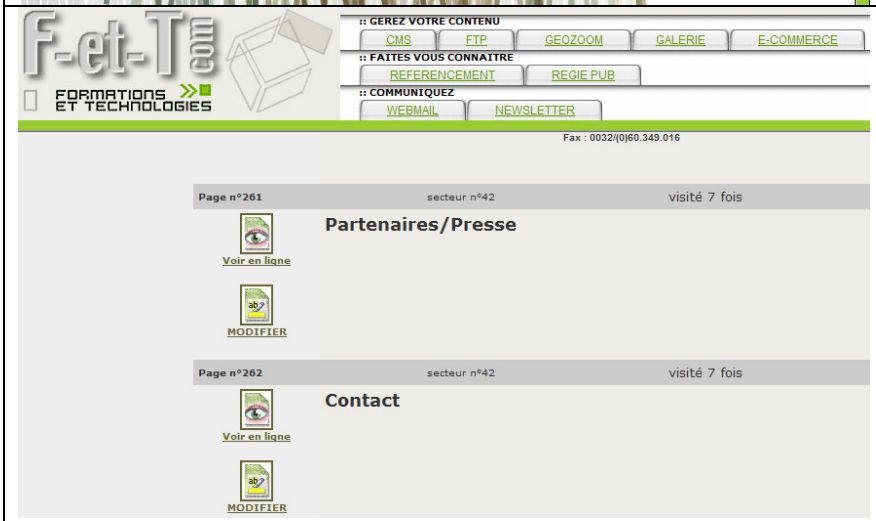

FTP = File Transfert Protocol, gestion des fichiers. C'est ici que l'on télécharge tous les documents utilisés dans le site (photos, sons, word, exell, pdf)

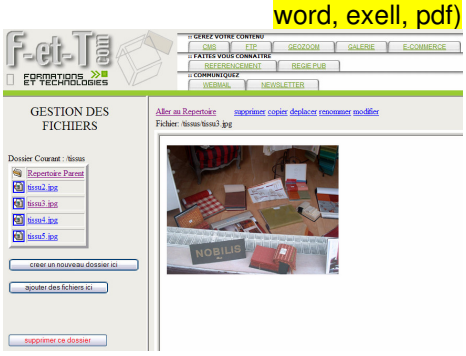

NEWSLETTER = Gestion de vos abonnés et envois automatisés en accord avec la loi OPT-in

ANNEXE 6

HEBERGEMENT

Spécifications techniques de nos serveurs en baie chez OVH

Hardware

Intel	✓
Celeron 2.6 GHz	✓
Disque dur 40 Go	✓
IDE	✓
2 Go SDRAM DDR	✓

Réseau

100 Mbps Carte ethernet	✓
1 adresse IP	✓
Bande passante : 20 Mbps	✓
40 Mbps après un an	✓
Trafic illimité	✓

Options incluses

Choix de la distribution	
Linux Redhat 7.2	✓
Monitoring 24h/24 7j/7	✓
Reboot à distance du serveur 24h/24 7j/7	✓
Graphes MRTG	✓
Netboot	✓
Composants garantis à vie	✓
Support technique	✓
Intervention humaine 24h/24 7j/7	✓
RTM	✓
Bloc d'ipv6	✓
DNS secondaire	✓
Système "rescue"	✓
Reverse personnalisé	

SERVICE

Nous restons disponibles pendant les jours ouvrables pour toute intervention ou assistance concernant les logiciels installés par nos soins.

Des backups quotidiens sont effectués de 2 à 4h du matin

Une formation en interne

ANNEXE 7

UNE PRESENCE LOCALE FORTE

Statistiques d'accès à botteduhainaut.be

Période du résumé: 12 derniers mois
Généré le 27-Sep-2005 04:02 CEST

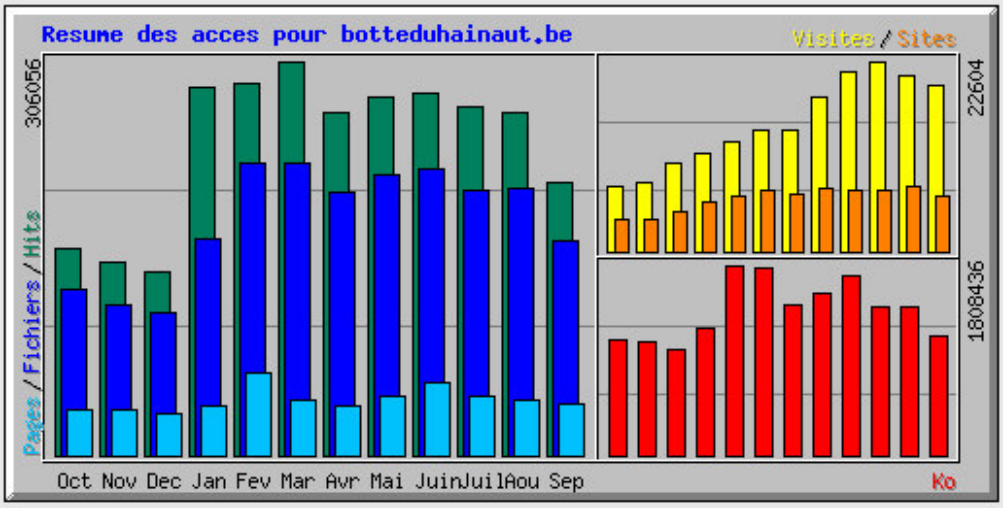

Résumé par mois

Mois	Moyenne journalière				Totaux mensuels					
	Hits	Fichiers	Pages	Visites	Sites	Ko	Visites	Pages	Fichiers	Hits
Sep 2005	7844	6169	1494	731	6663	1143091	19740	40343	166565	211790
Aou 2005	8591	6674	1402	676	7666	1406907	20981	43478	206895	266325
Juil 2005	8706	6619	1502	729	7373	1415748	22604	46572	205209	269907
Juin 2005	9371	7399	1885	707	7178	1707302	21233	56568	221982	281146
Mai 2005	8987	7046	1461	594	7507	1549108	18430	45302	218453	278602
Avr 2005	8850	6811	1301	476	6870	1422906	14305	39054	204341	265507
Mar 2005	9872	7339	1381	468	7295	1779182	14520	42827	227518	306056
Fev 2005	10307	8130	2313	462	6651	1808436	12946	64778	227647	288609
Jan 2005	9214	5412	1262	372	5803	1204913	11535	39141	167776	285655
Dec 2004	4586	3574	1050	340	4707	1004863	10569	32554	110809	142190
Nov 2004	5017	3917	1195	272	3794	1078751	8167	35856	117536	150520
Oct 2004	5159	4136	1165	250	3854	1096116	7759	36142	128220	159939
Totaux						**16617323**	**182789**	**522615**	**2202951**	**2906246**